Image not found or type unknown

Placement de notre mère dans le cadre d'une curatelle

Par **Marmotte73**, le **06/12/2019** à **17:57**

Bonjour Maître,
Nous sommes une fratrie de 4 enfants. Notre mère dispose de ses facultés mentales, mais se met en danger.
Elle ne paie plus par exemple sa mutuelle depuis environ 6 mois. Elle enchaîne les prêts, qu'elle ne peux pas hônorer. Cet été, elle est restée un mois sans électricité car elle avait du retard dans ses créances. Elle ne paie plus les charges de copropritté de son appartement. Cette liste est loin d'être exaustive.
Nous souhaiterions la mettre sous curatelle, mais elle refuse de passer la visite médicale obligatoire.
Pouvons nous l'obliger ?

Merci Maître par avance pour votre réponse.

Bien à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés